



**PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL de L'ECOLE DEPARTEMENTALE
de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 02/02/2005
CONSEIL GENERAL**

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général,
- M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron-Puget,
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- Mme Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya,
- Mme Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende,
- Mme Marcelle PASTOR, Adjointe au Maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros,
- Mme Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gillette,
- Mme Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

REPRESENTES :

- M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Général, Député,
- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de Saint Martin Vésubie,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Eric PAUGET, Conseiller Général,
- Mme Simone RAYBAUD, Adjointe au Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne.

ABSENTS :

- M. José BALARELLO, Vice-Président du Conseil Général, Sénateur,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Paul CUTURELLO, Conseiller Général,
- M. René GILLY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de la Tour-sur-Tinée,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon.
- Mme Colette GIUDICELLI, Vice-Président du Conseil Général,
- Mme Claudine LAURIERE, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon.



38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILLETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ABSENTS suite :

- Mme Claudine LAURIERE, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore,
- M. Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg,
- Mme Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque,
- M. Lucien CARLES, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- M. Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules,
- Mme Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- Mme Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes,
- M. Edgar MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var,
- M. Pierre-Jean MARICIC, Conseiller Municipal d'Andon,
- M. Pierre MARIO, Adjoint au maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey,
- M. Charles PLENT, Conseiller Municipal de Roquebillière,
- M. Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola.

EXCUSES :

- M. Gilbert MARY, Conseiller Général.
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général.
- M. Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. TREHIN, Payeur Départemental.
- M. ROCHETTE, Directeur de la Culture du Conseil Général.
- M. BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique.
- Mme OTTO-BRUC, Chargée de Mission de l'Ecole Départementale de Musique.

ORDRE DU JOUR :

1. Tarifs d'inscriptions 2005 et participations des communes
2. Budget Primitif 2005
3. Réforme
4. Acquisition piano
5. Convention cadre de formation CNFPT
6. Questions orales
7. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant M. ESTROSI, Président du Conseil Général, ouvre la séance à 17h30 en remerciant l'ensemble des membres présents.

1. TARIFS D'INSCRIPTIONS 2005 ET PARTICIPATIONS DES COMMUNES

Tarif élèves :

| TARIFS Année scolaire 2005/2006 | | Commune participant au fonctionnement de l'École | | Commune non participante |
|------------------------------------|--|---|---------------------------------------|-----------------------------|
| | | Enfants (-18 ans) | Adultes | Enfants et Adultes |
| A * | CURSUS INSTRUMENTAL : AVEC FORMATION MUSICALE OU CLASSE D'ENSEMBLE | 240 € | 450 € | 550 € |
| B* | COURS COLLECTIFS ENFANTS 150 € | C | PRATIQUE AMATEUR ADULTES 240 € | |
| D | ATELIER VOCAL OU ATELIER SUPPL. 90 € | Frais de dossier de 25 € à ajouter à la cotisation | | |

* Tarif étudiant : 70% du tarif adulte

* Tarif dégressif annuel applicable seulement sur les tarifs A et B :
2^{ème} inscription – 10%, 3^{ème} inscription – 20%, etc... le pourcentage s'applique dans l'ordre
d'arrivée des dossiers.

Tarifs des prêts d'instruments :

. 75 € pour la 1^{ère} année et 110 € pour la 2^{ème} année.

Participation des communes :

. 360 € par an et par enfant inscrit en janvier 2005

. 360 € par an et par classe pour les Ecoles Primaires

APPROUVE A L'UNANIMITE

2. BUDGET PRIMITIF 2005

M. THAON donne lecture du Budget Primitif pour l'année 2005. Il rappelle le montant de la participation du Conseil Général qui s'élève à 870 400.00 euros. Il tient tout particulièrement à remercier le Président du Conseil Général et ses représentants qui, par leur effort financier, permettent le fonctionnement du Syndicat Mixte »Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes «.

Après lecture des chapitres des dépenses et recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2005 du Syndicat qui se présente comme suit :

| | | |
|-------------------|-----------------------------|--------------------|
| DEPENSES : | Fonctionnement | 1 360 400 € |
| | Investissement | 10 700 € |
| | Total | 1 371 100 € |
| | | |
| RECETTES : | Fonctionnement | 1 360 400 € |
| | Investissement | 10 700 € |
| | Total | 1 371 100 € |

LE BUDGET PRIMITIF 2005 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

3. REFORME

Le Président informe l'assemblée qu'il apparaît dans l'inventaire du Syndicat Mixte du matériel administratif et pédagogique hors service. Une liste diffusée aux membres du Comité fait mention du matériel donné au Syndicat Mixte et qui n'engendre aucune incidence financière. Une seconde liste représente du matériel acheté par le Syndicat Mixte à ressortir de l'inventaire avec une incidence financière et comptable d'un montant de 9 220,14 €. Le Président propose de réformer ce matériel hors service et de prévoir au prochain budget les opérations financières ci-dessus mentionnées.

APPROUVE À L'UNANIMITE

4. ACQUISITION PIANO

Le Président signale que le Syndicat Mixte a l'opportunité d'acquérir un piano à queue Kawai. M. BRUN souligne que ce piano de concert serait utile pour certaines manifestations musicales d'envergure mais également pour les examens de fin de cycle annuels. En effet, chaque année, l'établissement doit faire appel à une location et un transport spécifique (500 € la location, le transport aller-retour et l'accord). Ce modèle neuf vaut 15 000 €, il a été expertisé par l'accordeur du Syndicat Mixte et nous avons la possibilité de l'acquérir pour 5 300 €.

Le Comité décide de ne pas suivre cette proposition.

CE DOSSIER EST REPORTE

5. CONVENTION CADRE DE FORMATION CNFPT

Le Président indique que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale régit l'organisation des formations du personnel au sein des Collectivités. Un nouveau cadre de référence entre en vigueur en 2005 et une nouvelle convention définit les modalités d'inscription ainsi que l'ensemble des tarifs pratiqués par la délégation régionale. Le Président rappelle qu'il y a lieu de signer la convention cadre qui n'engage nullement le Syndicat Mixte mais précise le cadre des commandes que la collectivité jugerait utile de faire en cours d'année.

VOTE A L'UNANIMITE

6. QUESTIONS ORALES : NEANT

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Théâtre dans la Vallée de la Roya

Devant le succès remporté par les cours de théâtre dans la vallée de la Tinée et de la Vesubie, M. THAON informe les membres du Comité qu'une étude sur l'ouverture de cours dans la vallée de la Roya est effectuée par l'Ecole Départementale de Musique sur la demande du Conseiller Général, M. Gilbert MARY.

L'Ecole Départementale a reçu des propositions de diverses compagnies afin de mettre en place cette activité pour la rentrée scolaire 2005-2006 dans la vallée de la Roya-Bévéra (Tende, Breil sur Roya, Sospel).

L'étude de l'extension de cette activité artistique dans la vallée de la Roya-Bévéra est approuvée par l'ensemble du Comité Syndical.

b) Divers documents remis aux membres du Comité

- Planning des examens de fin de cycle 2005
- Planification des auditions d'élèves du mois de juin
- Liste des élèves par canton
- Bilan des actes administratifs
- Rapport d'activité de l' Ecole Départementale de Musique
- Planification des animations proposées par les Jeunesses Musicales de France

c) Questions diverses :

M. THAON annonce aux membres du Comité que l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes fête cette année ses 20 ans. Il tient à exprimer sa satisfaction sur la qualité des enseignements dispensés sur un nombre important de communes du haut et moyen pays niçois et félicite les quarante professeurs.

Il rend hommage au Conseil Général des Alpes-Maritimes qui s'investit de façon très importante dans cette structure par sa participation financière et par son soutien à l'épanouissement de la culture musicale. Il remercie vivement les élus et personnalités administratives qui consacrent leur compétence au service de cette école.

M. FRERE, Vice-Président du Conseil Général délégué à la Culture, complimente également le Directeur Général pour son action et la dynamique donnée à l'Ecole Départementale de Musique, toute l'équipe ainsi que les professeurs qui appliquent la volonté commune du Conseil Général et des élus, celle de s'impliquer au niveau culturel dans la zone de montagne et de s'investir auprès des 700 enfants. Ce conservatoire du moyen et haut pays pourrait faire l'objet d'une promotion et d'une médiatisation par les services de la communication du Conseil Général.

M. THAON et M. FRERE suggèrent qu'un grand concert soit organisé pour fêter dignement ses 20 ans d'existence.

Les membres du Comité approuvent ces dispositions.

Mme ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil sur Roya, informe les membres du Comité que M. Jean SENECA fête le 20^{ème} anniversaire de la fanfare de Breil sur Roya le 14 juillet prochain et invite chacun à y assister.

Aucune question nouvelle étant soulevée, le Président clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres présents de leur confiance.

Fait à Nice,
le 15/02/2005

Le Président,
Jean THAON
Conseiller Général

